

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE

L'An DEUX MILLE VINGT DEUX, le 2 mai à 18 H 30, le Conseil Communautaire convoqué légalement, s'est réuni à la salle des fêtes de Moreuil sous la présidence de Monsieur Alain DOVERGNE

● Etaient présents les Conseillers Communautaires :

Mesdames DOUAY Sonia, MENARD Sergine, PREVOST Anne-Marie, BLIN Monique, BERTOUX Julia, DEMORSY Roselyne, RIHET Anne, RAMON Marie-Gabrielle, TESTART Laëtitia, Mme RIQUIER Ludivine

Nombre de membres
du Conseil Communautaire

Titulaires : 67
Membres présents : 51
· dont suppléés : 1

Messieurs DURAND Pierre, BLIN Nicolas, COTTARD Yves, DESROUSSEAUX Éric, CAPELLE Hubert, CHARLES Gilles, BOUCHER Michel, DELANAUD Stéphane, de CAFFARELLI Christian, VAN OOTEGHEM J. Michel, GAWLIK Jérémy, LAVOINE Nicolas, DOVERGNE Alain, WALLET Joël, SURHOMME Alain, BEAUMONT Joël, LEVASSEUR Roger, LECONTE Yves-Robert, DUTILLEUX Olivier, CARON Hubert, TEN Franck, VERONT Fabrice, JUBERT Patrick, MAURISSE Olivier suppléant de BERTHE Pascal, DARCIS Philippe, LESCUREUX André, DAMAY Jean-Michel, CHANTRELLE Brice, HEYMAN Christophe, MOURIER Francis, VIOLLETTE Paul, NOCHEZ Didier, DEMOUY Bertrand, MEGLINKY Philippe, VAN DE VELDE Michel, LEROY Jean-Maurice, WABLE Vincent, SZYROKI Jacky, MAROTTE Philippe, CLEMENT Dominique, BENONY Mïguel

Membres représentés : 6

Votants : 57

Date de la convocation
26 avril 2022

● Disposaient d'un pouvoir :

M. DURAND Pierre de Mme PATRICE-BOURDELLE, Mme DOUAY Sonia de M. LECOINTE Jean-Noël, M. BLIN Nicolas de Mme ROSE Maryse-Corinne, M. SURHOMME Alain de M. LOGEART Johan, M. NOCHEZ Didier de M. LAMOTTE Dominique, M. NOCHEZ de M. PARENTY

Secrétaire de séance :
Mme Sonia DOUAY

● Absent(e)s et / ou Excusé(e)s :

Mesdames PATRICE-BOURDELLE Christine, ROSE Maryse-Corinne, MARCEL Marie-Hélène, ATTAGNANT Hélène, PERONNET Fabienne, DAMAY Lydie, GAUDECHON LAMOUREUX Mélodie
Messieurs LECOINTE Jean-Noël, LAMOTTE Dominique, MIANNE Michel, DEPRET Patrick, HOLLINGUE Rémy, BOQUET Cédric, TOURNIQUET Gautier, PARENTY Vincent, LOGEART Johan

OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS 2021 AUX BUDGETS PRIMITIFS 2022

Rapport de M. Alain DOVERGNE, Président

Suite aux votes des Comptes Administratifs 2021 respectivement,

Après en avoir délibéré à la majorité (Pour : 55, Contre : 2 : Mme Rose, M. Blin), le Conseil Communautaire :

- Décide d'affecter les résultats 2021 au **Budget Primitif 2022 - BA Zone de Moreuil** comme suit :

Le résultat cumulé de la section de fonctionnement s'élève à : + 13 553.66€,

Le résultat cumulé de la section d'investissement s'élève à : + 2 024.65 €

002 : résultat de fonctionnement reporté (Rec. Fonc) : 13 553.66 €

001 : solde d'exécution de la section d'investissement reporté (Rec. Inv) : 2 024.65 €

Après en avoir délibéré à la majorité (Pour : 55, Contre : 2 : Mme Rose, M. Blin), le Conseil Communautaire :

- Décide d'affecter les résultats 2021 au **Budget Primitif 2022 - BA Zone du Santerre** comme suit :

Le résultat cumulé de la section de fonctionnement s'élève à : - 7 543.09 €

Le résultat cumulé de la section d'investissement s'élève à : - 10 441.39 €

002 : résultat de fonctionnement reporté (Dép. Fonc) : 7 543.09 €

001 : solde d'exécution de la section d'investissement reporté (Dép. Inv) : 10 441.39 €

Après en avoir délibéré à la majorité (Pour : 55, Contre : 2 : Mme Rose, M. Blin), le Conseil Communautaire :

- Décide d'affecter les résultats 2021 au **Budget Primitif 2022 - BA Zone du Val de Noye** comme suit :

Le résultat cumulé de la section de fonctionnement s'élève à : + 58 248.05 €

Le résultat cumulé de la section d'investissement s'élève à : - 344 873.03 €

1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé : 58 248.05 €

002 : résultat de fonctionnement reporté : 0 €

001 : solde d'exécution de la section d'investissement reporté (Dép. Inv) : 277 444.66 €

Après en avoir délibéré à la majorité (Pour : 54, Contre : 3 : Mme Rose, MM. Blin, Caron), le Conseil Communautaire :

- Décide d'affecter les résultats 2021 au **Budget Primitif 2022 - BA Complexe Sportif et Culturel** comme suit :

Le résultat cumulé de la section de fonctionnement s'élève à : - 73 443.18 €

Le résultat cumulé de la section d'investissement s'élève à : - 29 958.50 €

002 : résultat de fonctionnement reporté (Dép. Fonc) : 73 443.18 €

001 : solde d'exécution de la section d'investissement reporté (Dép. Inv) : 29 958.50 €

Après en avoir délibéré à la majorité (Pour : 55, Contre : 2 : Mme Rose, M. Blin), le Conseil Communautaire :

- Décide d'affecter les résultats 2021 au **Budget Primitif 2022 - BA Petite Enfance** comme suit :

Le résultat cumulé de la section de fonctionnement s'élève à : - 18 421.18 €,

Le résultat cumulé de la section d'investissement s'élève à : - 54 073.99€ (dont 40 323.60 € de RAR2021 Dép. Inv)

002 : résultat de fonctionnement reporté (Dép. Fonc) : 18 421.18 €

001 : solde d'exécution de la section d'investissement reporté (Dép. Inv) : 13 750.39 €

Après en avoir délibéré à la majorité (Pour : 54, Contre : 3 : Mme Rose, MM. Blin, Caron), le Conseil Communautaire :

- Décide d'affecter les résultats 2021 au **Budget Primitif 2022 - BA Déchets Ménagers** comme suit :

Le résultat cumulé de la section de fonctionnement s'élève à + 135 992.41 €

Le résultat cumulé de la section d'investissement s'élève à : + 252 600.38 € (dont 4 504.20 € de RAR 2021 en Dép.Inv)

002 : résultat de fonctionnement reporté (Rec. Fonc) : 135 992.41 €

001 : solde d'exécution de la section d'investissement reporté (Rec. Inv) : 257 104.58 €

Après en avoir délibéré à la majorité (Pour : 54, Contre : 3 : Mme Rose, MM. Blin, Caron), le Conseil Communautaire :

- Décide d'affecter les résultats 2021 au **Budget Primitif 2022 – BUDGET PRINCIPAL** comme suit :

Le résultat cumulé de la section de fonctionnement s'élève à : + 1 408 061.31 € (Budget Principal : 1 244 030.85 + Budget Annexe de la Bonneterie : 156 737.49 + Budget Annexe Luce Ru Margot, Ru de l'Equipée, Sources du Bois Brûlé : 7 292.97 €)

Le résultat cumulé de la section d'investissement s'élève à : - 805 409.25 € (Budget principal 2021 : -632 843.25 € - RAR 2021 : 178 026 €+ Budget Annexe Luce Ru Margot, Ru de l'Equipée, Sources du Bois Brûlé : 5 460 €)

1068 : 859 185 € (affectation obligatoire : 805 409.25 € + affectation complémentaire : 53 775.75 €)

002 : résultat de fonctionnement reporté : 548 876.31 €

001 : solde d'exécution de la section d'investissement reporté (Dép. Inv) : - 627 383.25 €

Après en avoir délibéré à la majorité (Pour : 55, Contre : 2 : Mme Rose, M. Blin), le Conseil Communautaire :

- Décide d'affecter les résultats 2021 au **Budget Primitif 2022 – BA RASPE** comme suit :

Le résultat cumulé de la section de fonctionnement s'élève à : + 291 601.46 €

Le résultat cumulé de la section d'investissement s'élève à : + 154 224.34€ (Clôture RAPSE : 32 564.36 € - RAR Dép.Inv : 145 914.02 € + RAR Rec. Inv : 267 574 €)

002 : résultat de fonctionnement reporté (Rec. Fonc) : + 291 601.46 €

001 : solde d'exécution de la section d'investissement reporté (Rec. Inv) : 32 564.36 €

› autorise le Président, le 1^{er} Vice-Président et le Vice-Président chargé des Finances à signer les documents en rapport avec cette décision.

Après en avoir délibéré à la majorité (Pour : 54, Contre : 3 : Mme Rose, MM. Blin, Caron), le Conseil Communautaire :

- › Décide d'affecter les résultats 2021 au **Budget Primitif 2022 – BA RASPA** comme suit :

Le résultat cumulé de la section de fonctionnement s'élève à : + 548 620 € (RASPA : + 494 065.24 € + SPANC : 54 554.76 €)

Le résultat cumulé de la section d'investissement s'élève à : + 855 618.82 € (clôture 2021 : 676 584.69 € - RAR 2021 Dép. d'Inv : 106 067.83 € + RAR 2021 Rec. Inv : 276 734.50 € + clôture SPANC : 8 367.46 €)

002 : résultat de fonctionnement reporté (Rec Fonc) : 548 620 €

001 : solde d'exécution de la section d'investissement reporté (Rec Inv) : 684 952.15€

› Autorise le Président, le 1^{er} Vice-Président et le Vice-Président chargé des Finances à signer les documents en rapport avec cette décision.

POUR EXTRAIT CONFORME

Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le 06/05/22

Affiché le 09/05/22

Fait et délibéré, le 02 mai 2022

à Moreuil,

Le Président,

Alain DOVERGNE

